



Direction Territoriale de Lorraine
Agence départementale de Meurthe et
Moselle
Unité territoriale de Val de Lorraine
Secteur de Essey et Maizerais

Département : Meurthe et Moselle
Arrondissement : Nancy
Région IFN : 415 - Plateau de Haye
DRA de Lorraine

**FORET DOMANIALE
DE
BOIS LE PRETRE**

Surface cadastrale :

335 ha 99 a 80 ca

Surface retenue pour la gestion :

336 ha 00 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2012 - 2031

Identifiant National : A014839S

Adhésion n° **PEFC / 10-21-2**

Altitude	Supérieure : 375 m Inférieure : 255 m
-----------------	--



SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT.....	4
TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions.....	6
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	7
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	8
1.2.1 Description du milieu naturel.....	8
1.2.1.1 Topographie et hydrographie.....	8
1.2.1.2 Conditions climatiques	8
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie	8
1.2.1.4 Unités stationnelles	8
1.2.2 Description des peuplements forestiers	11
1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description	11
1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	11
1.2.2.3 Etat du renouvellement	14
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt	15
1.3.1 Production ligneuse.....	15
1.3.1.1 Volumes de bois produits (au diamètre de précomptage 7,5)	15
1.3.1.2 Desserte forestière.....	16
1.3.2 Fonction écologique.....	16
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	17
1.3.3.1 Accueil et paysage.....	18
1.3.3.2 Ressource en eau potable	19
1.3.4 Protection contre les risques naturels	19
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....	20
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion.....	20
2.2 Constitution de division(s)	20
2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	20
2.3.1 Traitements retenus.....	20
2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	21
2.4 Suivi des peuplements	21
2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	21
2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement.	22
2.4.3 Evolution des essences	24
2.5 Classement des unités de gestion.....	24
2.6 Programme d'actions	26
2.6.1 Foncier - concessions	26
2.6.2 Production.....	26
2.6.2.1 Coupes	26
2.6.2.2 Desserte	28

2.6.2.3	Travaux sylvicoles	29
2.6.3	Fonction écologique.....	29
2.6.3.1	Biodiversité courante.....	29
2.6.3.2	Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	30
2.6.4	Fonctions sociales.....	30
2.6.4.1	Accueil et paysage.....	30
2.6.4.2	Ressource en eau potable	31
2.6.4.3	Chasse – Pêche	31
2.6.4.4	Droits d’usage et affouage.....	32
2.6.4.5	Richesses culturelles.....	32
2.6.5	Prévention des risques naturels	32
2.6.6	Menaces pesant sur la forêt.....	32
2.6.6.1	Incendies de forêts.....	33
2.6.6.2	Crises sanitaires	33
2.6.6.3	Tassement des sols	33
2.6.7	Compatibilité avec la réglementation visée par l’article L11 du code forestier	33
2.6.7.1	Compatibilité avec les autres réglementations visées par l’article L11 du code forestier	33
TITRE 3	– BILAN – INDICATEURS DE SUIVI	34
3.1	Bilan.....	34
3.1.1	Volumes de bois à récolter.....	34
3.1.2	Estimation de la recette bois	34
3.1.3	Dépense	34
3.1.4	Bilan.....	34
3.2	Indicateurs de suivi de l’aménagement	35
	SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES	36
	<i>Annexes.....</i>	<i>37</i>

Présentation synthétique de l'aménagement

La forêt domaniale de Bois le Prêtre s'étend sur 336 ha (336 ha de surface boisée), sur les sols Calcaires de la région naturelle du Plateau de Haye.

Composée principalement de hêtre, elle est traitée en futaie régulière depuis sa destruction totale pendant la première guerre mondiale. Le dernier aménagement prévoyait de régénérer 36,66 ha. Ce sont 35,60 ha qui ont été réalisés. La forêt a par ailleurs été fortement touchée par la tempête de 1999, et 86.1 ha ont été renouvelés hors groupe d'aménagement.

A la date des inventaires du présent aménagement (2007), les peuplements se présentent sous les faciès principaux :

- les futaies hétérogènes issues des recrues d'après-guerre.
- les parcelles "tempête"
- les régénérations du précédent aménagement
- les jeunes futaies feuillues et résineuses.

Elle est donc déséquilibrée, avec un déficit de vieux peuplements.

La forêt faisant entièrement partie du site classé de bois le Prêtre, le paysage y représente un enjeu moyen. La fréquentation par le public est importante du fait que la forêt constitue un lieu de mémoire fréquenté.

La forêt est concernée par les statuts réglementaires suivants :

- site classé
- périmètres de protection rapproché de captage.

Les objectifs principaux du présent aménagement sont la production et le maintien des paysages

La composition en essences évoluera en faveur du hêtre.

Le traitement en futaie irrégulière s'appliquera sur la partie de la forêt constituée par les peuplements feuillus précomptables. La futaie régulière s'appliquera sur les peuplements le plus récemment régénérés (jeunes peuplements issus de régénération ou de reconstitution et jeunes futaies feuillues) et les futaies résineuses.

Le bilan financier prévisionnel est bénéficiaire et en augmentation par rapport à la période passée.

Le principal facteur de cette évolution est la grande quantité de peuplements détruits par la tempête de 1999 qui ne seront productifs qu'au prochain aménagement.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt :**

Etat

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	Domaniale
de	Bois le Prêtre
Numéro du ou des départements de situation	Meurthe et Moselle (54)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	415 - Plateau de Haye
DRA de référence	Lorraine

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
54	Montauville	319,8780
	Maidières	16,1200

- **Période d'application de l'aménagement**

2012-2031.

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt domaniale de Bois le Prêtre.	F10689C	335,9980	31/10/1991	1990	2004

La carte de situation se trouve en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement	347,7360 ha
Surface cadastrale actuelle	335,9980 ha
Surface retenue pour la gestion	336,00 ha
Espaces non boisés	0 ha
Surface boisée (destinée à la culture forestière)	336,00 ha
(cf titre 2.5) : Surface hors sylviculture	16,48 ha
Surface en sylviculture	319,52 ha

• Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent

La variation de surface depuis le dernier aménagement vient du calage du foncier et de la mise en cohérence avec le cadastre

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Nature de l'acte - Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
PV de délimitation et de bornage	15/06/1854	Nancy

• Origine de la propriété forestière

La forêt est issue de la réunion de deux forêts domaniales :

La forêt domaniale de l'hôpital (aménagée en 1839)

La forêt domaniale dite "le prêtre" (aménagée en 1854)

Complétée par quelques acquisitions du XXIème siècle :

Acquisition du 23/09/1913 - "Le Mouchoir"

Acquisition du 20/12/1923 - "Le Pillement"

Acquisition du 09/04/1924 - "Sous les roches"

La parcelle 26, "bois la dame" a été remise aux eaux et forêts le 30/05/1927.

Les acquisitions postérieures à 1918 sont des acquisitions de terrains bouleversés par les combats de la première Guerre Mondiale.

• Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier n'est pas modifié, mais les surfaces ont été ajustées suite à la concordance.

• Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation	Montant € HT
Location d'immeuble - Association du père Hilarion.	1994 - 2024 2008 - 2012	MF du père Hilarion et piste d'accès	613 0
Captage de source - Commune de Pont à Mousson.	1967 pour la durée d'exploitation de la source		Redevance initiale

Il est rappelé que les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation le cas échéant à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	16	6	216	98	336
Fonction écologique		336	0	0	336
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		0	366	0	336
Protection contre les risques naturels	336	0			336

Commentaires :

- fonction de production : les enjeux de production ligneuse sont issus de la carte des stations.
- fonction écologique : la forêt est située dans le Parc Naturel Régional de Lorraine.
- fonction sociale : la forêt est entièrement située sur le site classé de Bois le Prêtre et est concernée par un périmètre rapproché de captage.

• Eléments forts imposant des mesures particulières.

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	9	Station AFR et PMA
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	2	Pour les ripisylves la surface est égale à la longueur X 5 m pour une rive (fois 2 si le cours d'eau passe au milieu de la forêt) – à adapter en fonction des cas
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	336	Site de mémoire important de la guerre de 1914 1918
- forêt classée (loi de 1930)	336	L'administration participe à la définition des objectifs sur le site
- Importance sociale ou économique de la chasse	336	La totalité de la forêt est chassée.
- Dispositifs de recherche	1	Placette LERFOB
- Mitraille (présence ou suspicion)	0	La forêt était entièrement détruite en 1918 et donc les bois sont presque tous exempts de mitraille.
- Ouragan Lothar 26/12/1999	86	Le détail figure au 1.2.2.1

• Démarches de territoires

Intercommunalités : la forêt est située sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson,

La forêt est comprise dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Lorraine.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 255 m et 376 m.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée, et la carte des stations.

La forêt est située à l'aplomb des côtes de Moselle. Elle est constituée d'un plateau traversé par une vallée, occupée par un petit cours d'eau pour sa partie la plus basse.

1.2.1.2 Conditions climatiques

La plaine de Lorraine bénéficie d'un climat lorrain de type continental, sous influence océanique assez sec :

- Précipitations faibles (env 800 mm /an), mais les moyennes mensuelles sont bien réparties au cours de l'année.
- Températures moyennes annuelles globalement basses. Contrastes thermiques marqués entre des hivers rudes et longs et des étés chauds.
- Gelées fréquentes jusqu'en mai parfois juin et reprise possible dès septembre.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte dans la mesure du possible des hypothèses actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

l'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 a détruit 86,10 ha de la forêt (27%)

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

La forêt est assise sur des calcaires du bajocien et du bajocien supérieur. Les sols sont constitués d'argiles de décarbonatation recouverts localement de limons faiblement épais.

Les sols de la forêt ont été fortement perturbés par l'artillerie et les travaux de terrassement lors de la première guerre mondiale, puis par des nivellements du sols entrepris dans les années 80.

1.2.1.4 Unités stationnelles

La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations des plateaux calcaires de Lorraine.

On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie et le comportement des essences.

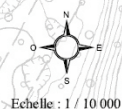
Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Enjeux de production - Fertilité	Sensibilité au tassement	Essences les mieux adaptées (Essences principales en premier)
		ha	%			
PMX	Hêtraie-chênaie mésoxérophile de plateau	6	2	Faible	Faible	Hêtre, Alisiers blanc et torminal, Tilleul à grandes feuilles, Charme, Mélèze d'Europe
PM.	Hêtraie-chênaie mésophile de plateau	232	69	Moyen	Moyen	Hêtre, Alisier torminal, Erable sycomore, Mélèze d'Europe
PN.	Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau	83	24	Fort	Moyen	Hêtre, Chêne sessile, Merisier, Erable sycomore, Alisier torminal, Mélèze d'Europe
PMA	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau	7	2	Fort	Fort	Chêne sessile, Hêtre, Erable sycomore, Merisier, fruitiers, Frêne, Alisier torminal
VM.	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésophile	6	2	Fort	Moyen	Hêtre, Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier
AFR	Aulnaie-frênaie de bord de ruisseau	2	1	Fort	Fort	Frêne, Aulne glutineux, Erable sycomore
Total		336	100			

Cf. Carte des stations

La forêt présente une fertilité moyenne à forte.



Forêt domaniale de Bois-le-Prêtre
Carte des stations forestières



Légende :

Courbes de niveau

Parcellaire forestier

Stations forestières
Plateaux calcaires
Guide ONF CRPF - Juillet 1991

PMX : Hêtraie - chênaie mésoxérophile de plateau
PM : Hêtraie - chênaie mésophile de plateau
PN : Hêtraie - chênaie neutrophile de plateau
PMA : Hêtraie - chênaie mésoacidiphile de plateau
VM : Hêtraie de versant est ou ouest mésophile
AFR : Aulnaie - frênaie de bord de ruisseau

station bouleversée

Sensibilité au tassement

Faible
Moyen
Fort

EDR25 © IGN 2011
© BE SIG de Lunéville - Ag. Masurel et Mouille
Gwenael CHAMPREDON, le 06.12.11



1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description

• Document de référence

Peuplements forestiers des plateaux calcaires de Lorraine – typologies et sylvicultures ; CRPF Lorraine Alsace, ONF ; 2004.

• Méthodes de description

Bloc de description	Méthode	Période - descripteurs principaux
Peuplements résineux	Description à l'avancement	2011 Essence, diamètre moyen, surface terrière et hauteur de peuplement.
Peuplements feuillus non précomptables.	Description à l'avancement.	Été automne 2011. Classe de hauteur / d'âge. Essences présentes et proportions.
Peuplements à majorité de tiges précomptables	Inventaire par placettes relascopiques temporaires (densité de 1/ha)	Été automne 2007. Surface terrière par essences et catégories de diamètres. Sous étage, perches et petits bois d'avenir.

Un résumé des données dendrométriques obtenues figure en annexe.

1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les codes et dénominations ci-dessous se réfèrent à la typologie des peuplements en vigueur pour la région naturelle considérée (cf. documents de référence ci-dessus)

Code structure	Description	Surface (Ha)	%
Jeunes peuplements			
VBO	Vide boisable	0,13	0,0%
D-FR_12	jeune peuplement de hêtre 3m < H < 10m	115,39	34,3%
D-FR_13	jeune peuplement de frêne H > 10m	4,51	1,3%
	Total Jeunes peuplements	120,03	35,7%
Peuplements en croissance active			
T-PC_11	Peuplement à petit bois de hêtre mélangé	7,91	2,4%
T-PC_22	Peuplement à bois moyen de hêtre mélangé	73,77	22,0%
D-FR_2-DOU	futaie de 30 à 60 ans de douglas	2,44	0,7%
D-FR_2-EPC	futaie de 30 à 60 ans d'épicéa commun	13,39	4,0%
D-FR_2-P.N	futaie de 30 à 60 ans de Pin noir	10,78	3,2%
D-FR_2-SAP	futaie de 30 à 60 ans de sapin pectiné	3,37	1,0%
	Total Peuplements en croissance active	111,66	33,2%
Peuplements en maturation			
T-PC_23	Peuplement à bois moyen et gros bois de hêtre mélangé	12,38	3,7%
	Total Peuplements en maturation	12,38	3,7%
Peuplements mûrs			
D-FR_3	futaie de 60 à 90 ans de pin noir	1,85	0,6%
	Total Peuplements mûrs	1,85	0,6%
Peuplements irréguliers ou clairs			
T-PC_52	Peuplement irrégulier à bois moyens de hêtre mélangé	89,99	26,8%
	Total Peuplements irréguliers ou clairs	89,99	26,8%
Emprise			
	Place de dépôt	0,09	0,0%
	Total Emprise	0,09	0,0%
	Total	336	100,0%

Remarque : PB = Petit Bois (classes de diamètres 20 et 25)
 BM = Bois Moyen (classes de diamètres 30 à 45)
 GB = Gros bois (classes de diamètres 50 et plus)
 TGB = Très Gros Bois (classes de diamètres de 70 et plus)

Voir la carte des peuplements. Les résultats des inventaires sont présentés en annexe.

Commentaires :

Les peuplements sont dominés par les recrues et la futaie de l'après 1918. Les arbres les mieux venant commencent à atteindre les critères d'exploitabilité.

L'hétérogénéité des diamètres est principalement due à des renouvellements de peuplements localisés depuis cette époque et à l'hétérogénéité des fertilités.

Dégâts causés par la tempête du 26 décembre 1999

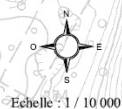
Répartition globale des dégâts en %		
Peuplements	Répartition en ha	Synthèse de cette répartition %
Peu ou pas touchés	233	73
Mités	0	
Détruits	86	27

Dispositif de recherche :

L'ENGREF-LERFOB suit une placette d'un hectare dans la parcelle 19. Le Laboratoire d'Étude des Ressources FORêt Bois y étudie les dynamiques naturelles d'après tempêtes. Cette zone ne doit pas faire l'objet de travaux.



Forêt domaniale de Bois-le-Prêtre
Carte des types de peuplements



Légende :

Parcellaire forestier

Types de peuplements

- Jeunes peuplements -

- Jeune peuplement de hêtre 3m < H < 10m
- Jeune peuplement de frêne H > 10m
- Vide boisable

- Peuplements en croissance active -

- Futaie de 30 à 60 ans de douglas
- Futaie de 30 à 60 ans de épicéa
- Futaie de 30 à 60 ans de sapin divers
- Futaie de 30 à 60 ans de pin noir
- Peuplement à petit bois de hêtre mélangé
- Peuplement à bois moyen de hêtre mélangé

- Peuplements en maturation -

- Peuplement à bois moyen et gros bois de hêtre mélangé

- Peuplements mûrs -

- Futaie de 60 à 90 ans de pin noir

- Peuplements irréguliers -

- Peuplement irrégulier à bois moyens de hêtre mélangé

- Hors peuplement -

- Place de dépôt

FOR25 © IGN 2011
© BE SIG de Landoire - Ag. Moutier et Moselle
Général CHAMPON, le 15.12.11

1.2.2.3 Etat du renouvellement

• Peuplements traités avec un suivi surfacique

Bilan du groupe de régénération passé : 34,82 ha.

		Stock de régénération par essences du groupe de régénération (1)			
UG	Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H ≤ 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) Régénération + 50 cm et inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 régénération acquise supérieure à 3 m de haut (ha)
11	Hêtre				16,8
12	Hêtre				10,4
25	Frêne				4,51
25	Hêtre				3,11
Total (1)		0	0	0	34,82
		Stock de régénération par essences HORS groupe de régénération (2)			
1	Hêtre				11,49
2	Hêtre				3,84
5	Hêtre				6,35
6	Hêtre				6,02
7	Hêtre				8,19
8	Hêtre				1,50
9	Hêtre				2,22
13	Hêtre				0,48
14	Hêtre				1,55
15	Hêtre				3,17
16	Hêtre				0,64
19	Hêtre				8,42
20	Hêtre				7,00
21	Hêtre				5,42
22	Hêtre				8,20
23	Hêtre				7,19
24	Hêtre				3,40
Total (2)		0	0	0	85,08
Total général (1) + (2)		0	0	0	119,9

Commentaire :

La forêt a hérité d'un renouvellement important à la faveur de la tempête de 1999.

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	34,82	La parcelle 12, inscrite au groupe de régénération a été détruite par la tempête avant d'être démarrée.
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	85,08	
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé	119,90	
dont: <i>Sa du groupe de régénération</i>	<i>34,82</i>	
<i>Sa hors groupe de régénération</i>	<i>85,08</i>	

Commentaires : les essences objectif obtenues sont conformes à l'objectif fixé.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	16	6	216	98	336

Voir carte et tableau des stations.

1.3.1.1 Volumes de bois produits (au diamètre de précomptage 7,5)

Estimation de l'accroissement moyen de la forêt sur la durée d'aménagement

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,23	2,6

Le calcul de l'accroissement moyen de la forêt pour la période repose sur les estimations d'accroissement par groupe d'aménagement détaillées plus loin au § 2.6.2, pondérées par les surfaces respectives des groupes d'aménagements définis au § 2.5.

Les chiffres des exploitations de la tempête ne sont pas disponibles (méthodes d'exploitation ne permettant pas un suivi par forêt). On peut les estimer de 15 000 à 20 000 m³, 45 à 60 m³/ha (soit 11 à 15 années de récolte)

Sur la période 2004-2010,

Récoltes prévues / réalisées (m3/an)									
Régénération		Amélioration /Préparation		Irrégulier		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
630	316	715	1625					1345	1940
Ecart %									
- 50%		+127%						+ 30%	
Proportion de la récolte globale									
16%		84%		0%		0%		100%	

Soit 5,77 m³/ha/an.

Commentaire : Les prélèvements sont soutenus depuis 2003, en particulier du fait de retards d'exploitations liés à la gestion de l'après tempête.

Les prévisions de récolte en régénération n'ont plus beaucoup de sens compte tenu des dégâts très conséquents de la tempête.

1.3.1.2 Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Commentaire
			km / 100 ha	suffisante oui/non	
Routes forestières	revêtues	0,96	4,43	OUI	
	empierrées	7,23			
	terrain nat.	3,35			
Autres routes participant à la desserte		3,35			

La forêt est globalement bien desservie.

L'exploitation des bois de la parcelle 13 pose problème du fait que le débardage se fait à travers un fond de vallon frais. La création d'une piste de débardage qui permettrait la vidange des bois par le plateau doit être aménagée.

La desserte figure sur la carte d'aménagement.

Principales difficultés d'exploitation

Présence de nombreuses sapes et de nombreuses tranchées.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		336	0	0	336

• Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Objectifs et références
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire		
Sans objet		
Eléments du territoire orientant les décisions		
Parc naturel régional	336	Pas d'objectif spécifiques sur cette forêt.

Pas de ZNIEFF ni de ZICO sur la forêt.

Espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Sans objet			
Faune remarquable			
Chiroptères*	336	Les cavités des arbres sont importantes pour les chiroptères et il faut en conserver suffisamment. Les sapès, nombreuses sur la forêt doivent être préservées, en particulier lors des exploitations.	Oui, y compris habitat
Sonneur à ventre jaune **	336	L'espèce a été localisée en 2011 et une vigilance particulière sera apportée vis à vis du risque de destruction de sites de reproduction (ornières)	Oui, y compris habitat

* Suivis par des associations.

** Site isolé des autres populations connues.

¹ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype....). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

Habitats.

Les habitats naturels n'ont pas été cartographiés sur la forêt.

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. Il semblerait que la forêt soit concernée par un habitat naturel prioritaire : Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, (*Alno padion*) - Aulnaie frênaie des zones de sources et leurs rivières- Cor 44.31 - 91E0. Cette information n'a pas été confirmée par un expert compétent.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		0	336	0	336

La forêt est entièrement concernée par le site classé de Bois le Prêtre et est concernée par différents périmètres de protection captages d'eau potable, bénéficiant de DUP, ou ayant une DUP en projet. Au moment de l'élaboration du présent aménagement, 87 ha de la forêt sont concernés par un périmètre de protection rapproché.

1.3.3.1 Accueil et paysage

La forêt a été le site de l'une des plus terribles batailles du début de la première guerre mondiale, la bataille de Bois le Prêtre, et elle porte les stigmates des nombreux combats ainsi que les infrastructures associées (tranchées, blockhaus, sapes...).

Les équipements structurants existant en forêt sont les suivants : les sentiers de la Croix des Carmes et du père Hilarion, les monuments de la Croix des Carmes avec ses parkings, les monuments commémoratifs à proximité de la MF du père Hilarion et de la patte d'oie.

• Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	336	Décret du 27 octobre 2008	Principalement paysagère, mais le classement est classiquement également motivé selon les cinq critères associés : pittoresque, artistique, légendaire, scientifique ou historique	Les services de l'état en région demandent que la forêt soit traitée en futaie irrégulière

Le ministère instruit les autorisations de tous les travaux sur les sites classés. Le 1er Juin, les services de la DREAL ont été associés à une tournée technique. Cette journée a permis de définir les règles de gestion adaptées à ce site.

• Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Monument de la Croix des Carmes, Monument de la patte d'oie.	Monuments commémoratifs.	Importante à certaines dates	Lors des dates anniversaires, principalement celle de l'armistice du 11 novembre 1918.
Tranchées des secteurs de la Croix des Carmes et du père Hilarion, Fontaine et Maison du père Hilarion	Pittoresque et historique	Assez importante tout au long de l'année (accueil de groupes)	Une association gère le site et organise toute sorte d'événements.

• Equipements structurants existants par sites

Sites	Equipements structurants existants	Impacts sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Croix des Carmes	Sentier thématique	Secteur hors sylviculture, risque lié à la sécurité du public	Mauvais état général, pour cause de vandalisme et de manque d'entretien.
Secteur du père Hilarion	Sentier thématique	Secteur hors sylviculture, risque lié à la sécurité du public	Nécessité d'entretenir le site

• Sensibilités paysagères

Les accès à la forêt exposent au regard certains versants de la forêt.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Le long des accès aux sites fréquentés Versants exposés à la D105 (Accès au massif et au cimetière du pétant).	Public important fréquentant le site classé.

1.3.3.2 Ressource en eau potable

Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage (libellé ou nom)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
	immédiat	rapproché	éloigné	
Source de la Fontaine des Cerfs Commune de Maizières			95	
Sources du Père Hilarion 1, 2 et 3 Commune de PONT A MOUSSON	NC*	87*	33	

L'arrêté ne précise ni les parcelles cadastrales concernées, ni les surfaces concernées.

La localisation précise du périmètre immédiat est une information confidentielle qui ne figure pas dans le présent aménagement. Généralement déboisés et clôturés, ces périmètres ne sont pas gérés par l'ONF.

* La DUP disponible ne liste pas de réglementation particulières sur le périmètre rapproché.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Sans objet

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Constats	Solutions
Forte densité de vestiges de la grande Guerre sur certains secteurs.	Classement hors sylviculture des zones les plus perturbées.
Site classé	Préservation du paysage par maintien du couvert y compris dans les peuplements subsistants dans les zones détruites et les lisières. Gestion en futaie irrégulière (demande explicite de l'administration)
Fort enjeu d'accueil du public	
Peuplements relativement équiennes	Conversion en futaie irrégulière très progressive
Surface significative de peuplements résineux assez peu productifs (sols perturbés par la guerre et par les travaux de terrassement qui l'ont suivie).	Ces peuplements seront conduits jusqu'à leur maturité puis remplacés par des feuillus. Une gestion dynamique peut assurer le retour des feuillus en sous étage permettant une transformation par régénération naturelle.

2.2 Constitution de division(s)

Sans objet

2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	157,68	343,22
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	161,84	0
Taillis simple	0	0
Taillis fureté	0	0
Taillis-sous-futaie	0	0
Sous-total : surface en sylviculture	319,52	343,22
Hors sylviculture	16,48	4,52
Total : surface retenue pour la gestion	336,00	347,74

2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C					
Essences objectifs	Surface	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Hêtre	4,68	100	55	Charme, Alisiers, Tilleul.	PMX
Hêtre	224,36	100	60	Alisier torminal, Erable sycomore	PM.
Hêtre	82,85	100	65	Chêne sessile, Merisier, Poirier, Erable sycomore, Alisier torminal	PN et PMA
Hêtre	5,45	100	60	Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier	VM.
Aulne glutineux	2,18	70	45	Frêne, Chêne pédonculé, Erable sycomore.	AFR
Total surface en sylviculture	319,52				

Le hêtre sera privilégié partout où il est en station. Le mélange sera partout recherché. Le chêne sessile en particulier devra faire l'objet d'une attention particulière en vue de sa conservation.

Dans les groupes irréguliers, les ages d'exploitabilité n'ont pas d'application puisque l'âge des individus n'est pas connu. Dans ces contextes, seul le diamètre optimum d'exploitabilité sera utilisé comme critère d'exploitabilité.

2.4 Suivi des peuplements

2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

• Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent

Cf. chapitre 1.2.2.3.

• Synthèse des calculs de surface à régénérer

	Surface (ha)
Surface dont la régénération a déjà été entamée et doit être terminée pendant la période (<i>participe à Sv</i>)	0
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (<i>participe à Sv et Sd</i>)	1,85
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sv et Sd</i>)	0
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (<i>participe à Sd</i>)	1,85
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sd</i>)	0

Renouveaulement suivi en surface	Surface (ha)
Surface disponible (Sd)	1,85
Contrainte de vieillissement (Sv)	1,85
Surface d'équilibre (Se)	31,54
Surface du groupe de régénération (GR)	1,85
Surface à ouvrir (So)	1,85
Surface à terminer (St)	1,85
Groupe de reconstitution (S _{rec})	81,10
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution	1,85

$Se = 157,68 \times 20 / 100 = 31,54$ ha.

Justification groupe de régénération :

Les peuplements classés en régulier sont essentiellement composés de jeunes peuplements ou de jeunes futaie résineuses, les surfaces disponibles pour la régénération sont donc très réduites.

Seule une partie de la parcelle 26 sera régénérée (Pins noirs de 60 - 90 ans déstabilisés par la tempête de 1999 et menaçant un secteur très fréquenté).

Les surfaces rasées par la tempête sont classées en reconstitution. Sa correspond à la parcelle 26_R.

2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement.

Les peuplements classés en irrégulier sont fréquemment déjàensemencés en hêtre. L'objectif de 15% de surfaceensemencée peut être par conséquent considéré comme déjà atteint.

Compte tenu de l'objectif de légère décapitalisation et la facilité à acquérir des semis de hêtre, le maintien de ce stock ne posera pas de problème. Il faudra néanmoins être vigilant sur la composition de cette régénération pour éviter une trop grande pureté en hêtre.

Indicateurs de renouvellement	Valeurs estimées sur le groupe	Cible à l'issue de l'aménagement	Cible à long terme
Surface terrière	20,5	19	19
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	Non mesurée	15%	15%
Densité de perches et PB	Non mesurée	40	50

Les deux groupes irréguliers I1 et I2 se distinguent par leur niveau de capital légèrement différent (19 pour le I1 et 21 pour le I2 en 2007) ainsi que par une part plus importante de gros bois dans le groupe I1 (24 % contre 17% dans le groupe I2. Ces différences ne devraient plus apparaître à l'issue de l'aménagement.

Evolution souhaitée de la structure et du capital par groupe

Groupe	Catégorie	Situation (date de l'inventaire)		Fin d'aménagement		à long terme	
		% G	G	% G	G	% G	G
I1	Petit bois	24%	4,5	20%	3,4	20%	3,4
	Bois moyen	53%	10	50%	8,5	30%	5,1
	Gros bois	24%	4,5	30%	5,1	50%	8,5
	Total	100%	19,0	100%	17,0	100%	17,0
	Sous étage		2		2		2
I2	Petit bois	19%	4	16%	2,7	20%	3,4
	Bois moyen	64%	13,5	62%	10,8	30%	5,1
	Gros bois	17%	3,5	22%	4,5	50%	8,5
	Total	100%	21,0	100%	18,0	100%	17,0
	Sous étage		0,5		1		2

Commentaire :

Globalement le groupe irrégulier connaîtra une légère décapitalisation.

2.4.3 Evolution des essences

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	Tendance à long terme
Hêtre	55%	50%	60%
Chêne sessile	6%	10%	10%
Charme	11%	15%	13%
Frêne	7%	3%	2%
Feuillus précieux	5%	6%	8%
Autres Feuillus	5%	6%	7%
Autres Résineux	11%	10%	0%
	100%	100%	100%

2.5 Classement des unités de gestion

Groupes d'aménagement

Libellé groupe	Code groupe	Surface (ha)	Justification sommaire
Régénération	R	1,85	
Reconstitution	T	86,10	
Amélioration 1	A1	12,55	Futaies feuillues
Amélioration 2	A2	29,98	Futaies résineuses
Jeunesse	J	27,20	
Irrégulier 1	I1	88,93	Peuplements les plus irréguliers
Irrégulier 2	I2	72,91	
Sous total : surface en sylviculture		319,52	
Hors sylviculture	HSY	16,48	Sites bouleversés, inexploitable et conservés comme témoins de l'histoire de cette forêt.
Total : surface retenue pour la gestion		336,00	

Une annexe présente la répartition par groupe des parcelles, la carte d'aménagement insérée dans le texte présente la localisation et la répartition des deux groupes.

Un groupe reconstitution est conservé malgré l'avancement de la régénération et ce pour plusieurs raisons : Les peuplements en reconstitution sont issus de la tempête de 1999 et des arbres et des groupes d'arbres y demeurent, ils seront prélevés lorsque nécessaire. La régénération ayant une origine chaotique, sa composition pourrait à terme être sensiblement différente. La distinction des deux groupes permettra d'expliquer ces différences à l'issue de l'aménagement. enfin, le découpage "en dentelle" des unités de gestion pose forcément la question de l'origine des peuplements.

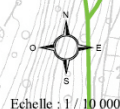
Détail des unités de gestion du groupe de régénération

	UG	Surface totale (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)
Unités de gestion ouvertes à terminer (S1)	26 r	1,85	1,85	1,85
Total		1,85	1,85	1,85

Les coupes de régénération sont programmées à l'état d'assiette.



Forêt domaniale de Bois-le-Prêtre
Carte d'aménagement et des équipements



Légende :

- Parcellaire forestier
- Groupes d'aménagement
 - Amélioration (A1)
 - Amélioration (A2)
 - Irrégulier (I1)
 - Irrégulier (I2)
 - Jeunesse (J)
 - Régénération (R)
 - Reconstitution (T)
 - Hors sylviculture (HSY)
- Type de revêtement de la desserte
 - Desserte revêtue
 - Desserte empierrée
 - Desserte en terrain naturel
- Place de dépôt
- Place de retournement

IDR 25 © IGN 2011
© BE SIG de Lamoignon - Ag. Mouton-et-Mouille
Général CHAMPON, le 14.11.11

2.6 Programme d'actions

2.6.1 Foncier - concessions

Il n'y a pas de besoins particuliers de travaux sur cette forêt en matière de foncier ou de concession.

2.6.2 Production

• Documents de référence à appliquer

Pour le hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le hêtre en Lorraine (2005).

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008).

Pour le Douglas on se référera au Guide des sylvicultures - le Douglas - (2006), même s'il n'est pas à sa place dans cette forêt (pluviométrie trop basse, sols trop calcaires).

Pour les autres essences on se référera à la Directive Régionale d'Aménagement (2006).

2.6.2.1 Coupes

• Hypothèses dendrométriques

Le calcul des rotations et prélèvements moyens reposent sur les hypothèses suivantes (tiges de diamètre > 7,5 cm donc sous-étage inclus) :

Groupe	accroissement moyen sur 20 ans (m ² /ha/an)	G 2012 (m ² /ha)	G objectif 2031 (m ² /ha)	rotation retenue (années)	G moyen prélevé par coupe (m ² /ha)
I1	0,37	20,5	19	9	4,2
I2	0,34	20,5	19	9	4,5
a1	0,50	17,5	18	9	4,6
a2	0,38	21	23	9	3,5

• Coupes programmées à année fixe

Année	Parcelle	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplement	Année du dernier passage en coupe	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	V/an
2012	13	I2	12,70	IBO	FHEFM3	2005	4,0	48	50,8	610	735
2012	14_i	I2	10,27	EMC	FHEFM3	2007	1,0	12	10,3	125	
2013	2_i	I1	8,23	IBO	FHEFI2	2008	5,0	60	41,2	495	580
2013	6_i	I2	7,26	EMC	FHEFM3	2008	1,0	12	7,3	85	
2014	10_i	I1	10,21	IBO	FHEFI2	2006	3,0	36	30,6	370	640
2014	22_i	I2	8,89	EMC	FHEFM3	2009	1,0	12	8,9	105	
2014	26_r	R	1,85	RS	FP.NM3	2009	9,0	90	16,7	165	903
2015	1	T	11,49	REX	CHEFI1		1,0	10	11,5	136	
2015	15_i	I2	9,15	IBO	FHEFM3	2008	4,0	48	36,6	432	
2015	23_i	I2	4,69	IBO	FHEFM2	2007	4,0	48	18,8	225	
2015	25_a1	A1	4,64	AI	FFREM2	2008	3,0	24	13,9	110	845
2016	12	J	10,40	AX	CHEFI1		1,0	10	10,4	125	
2016	24_a	A2	2,67	AO	FEPCM2	2008	5,0	50	13,4	135	
2016	25_a2	A2	11,71	AO	FSERM2	2008	5,0	50	58,6	585	1135
2017	14_i	I2	10,27	IBO	FHEFM3	2012	4,5	54	46,2	555	
2017	7_i	I1	9,66	IBO	FHEFI2	2008	5,0	60	48,3	580	

Année	Parcelle	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplement	Année du dernier passage en coupe	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	V/an
2018	17_i	I1	6,76	IBO	FHEFI3	2009	5,0	60	33,8	405	1230
2018	19_i	I2	3,23	IBO	FHEFM3	2009	4,5	54	14,5	175	
2018	20_i	I2	4,43	IBO	FHEFM2	2009	4,0	48	17,7	215	
2018	6_i	I2	7,26	IBO	FHEFM3	2013	5,0	60	36,3	435	
2019	21_i	I2	5,58	IBO	FHEFM1	2009	2,0	24	11,2	135	1409
2019	22_i	I2	8,89	IBO	FHEFM3	2014	5,0	60	44,5	535	
2019	24_i	I1	4,09	IBO	FHEFI2	2008	3,0	36	12,3	147	
2019	26_i	I1	3,75	IBO	FHEFI2	2011	5,0	60	18,8	225	
2019	26_r	R	1,85	RS	fP.NM3	2014	9,0	90	16,7	165	
2019	5_i	I2	6,71	IBO	FHEFM2	2008	2,5	30	16,8	202	1275
2020	3	I1	11,33	IBO	FHEFI2		5,0	60	56,7	680	
2020	16	I1	11,04	IBO	FHEFI3	2011	4,5	54	49,7	595	
2021	8_i	I1	10,31	IBO	FHEFI2	2010	6,0	72	61,9	740	1305
2021	9_i	I1	7,88	IBO	FHEFI3	2010	6,0	72	47,3	565	
2022	13	I2	12,70	IBO	FHEFM3	2012	4,0	48	50,8	610	1105
2022	2_i	I1	8,23	IBO	FHEFI2	2013	5,0	60	41,2	495	
2023	17_a	A2	4,82	AO	FEPCM2	2009	3,5	35	16,9	170	970
2023	18_a	A1	7,91	AI	FHEFM1		5,0	40	39,6	315	
2023	26_a	A2	10,78	AO	FP.NP1	2009	2,5	20	27,0	215	
2023	4_i	I1	5,67	IBO	FHEFI2	2011	4,0	48	22,7	270	
2024	10_i	I1	10,21	IBO	FHEFI2	2014	4,0	48	40,8	490	1095
2024	15_i	I2	9,15	IBO	FHEFM3	2015	4,0	48	36,6	440	
2024	25_a1	A1	4,64	AI	FFREM2	2015	4,5	36	20,9	165	
2025	23_i	I2	4,69	IBO	FHEFM2	2015	4,0	48	18,8	225	1230
2025	24_a	A2	2,67	AO	FEPCM2	2016	5,0	50	13,4	135	
2025	25_a2	A2	11,71	AO	FSERM2	2016	6,0	60	70,3	705	
2025	26_r	R	1,85	RD	fP.NM3	2019	9,0	90	16,7	165	
2026	14_i	I2	10,27	IBO	FHEFM3	2017	3,5	42	35,9	430	950
2026	7_i	I1	9,66	IBO	FHEFI2	2017	4,5	54	43,5	520	
2027	17_i	I1	6,76	IBO	FHEFI3	2018	5,0	60	33,8	405	1160
2027	19_i	I2	3,23	IBO	FHEFM3	2018	3,5	42	11,3	135	
2027	20_i	I2	4,43	IBO	FHEFM2	2018	3,5	42	15,5	185	
2027	6_i	I2	7,26	IBO	FHEFM3	2018	5,0	60	36,3	435	
2028	21_i	I2	5,58	IBO	FHEFM1	2019	3,0	36	16,7	200	1020
2028	22_i	I2	8,89	IBO	FHEFM3	2019	4,0	48	35,6	425	
2028	24_i	I1	4,09	IBO	FHEFI2	2019	4,0	48	16,4	195	
2028	5_i	I2	6,71	IBO	FHEFM2	2019	2,5	30	16,8	200	
2029	3	I1	11,33	IBO	FHEFI2	2020	4,0	48	45,3	545	1300
2029	16	I1	11,04	IBO	FHEFI3	2020	4,0	48	44,2	530	
2029	26_i	I1	3,75	IBO	FHEFI2	2019	5,0	60	18,8	225	
2030	8_i	I1	10,31	IBO	FHEFI2	2021	4,5	54	46,4	555	1030
2030	9_i	I1	7,88	IBO	FHEFI3	2021	5,0	60	39,4	475	
2031	2_i	I1	8,23	IBO	FHEFI2	2022	4,5	54	37,0	445	1180
2031	11	J	16,8	AI	FHEFP3	-	1	12	16,8	200	
2031	13	I2	12,70	IBO	FHEFM3	2022	3,5	42	44,5	535	

Dans le groupe de régénération, l'intervention consiste à éliminer progressivement le peuplement en place au profit du recru feuillu en place.

• Synthèse des possibilités

Groupe	Surface terrière m2/an	Volume m3/an
A	13,7	127
I	73,4	880
R	2,5	25
J	1,4	16
T	0,6	7
Totaux	91,6	1055

Soit un prélèvement moyen prévisible sur la forêt de 0,27 m²/ha/an soit 3,1 m³/ha/an.

• Mode de suivi de la récolte

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

Surface moyenne annuelle à passer en coupe dans le groupe irrégulier : 18,3 ha/an.

2.6.2.2 Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Code - priorité	Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation	Long. (m) ou quantité	Précautions (paysage, biodiversité, ...)	Coût total indicatif (€ HT)
Schéma de desserte					
	Création d'une route empierrée pour faciliter l'accès à la tranchée de Fey en Haye fermée d'une barrière	P. 19	140		10000
Routes forestières					
	Rénovation de l'accès à la MF du père Hilarion	P. 13/14	950		28500
	Réfection de routes		2000		40000
Pistes forestières					
	Création d'une piste	P. 13	700		7000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage, ...)					
	Place de dépôt	P. 11	1		6000
Coût investissement DESSERTE (€)					92400
Coût annuel investissement DESSERTE (€)					4575
Entretien courant du réseau (annuel)					
	Fauchage des accotements		6000		900
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)					5475

2.6.2.3 Travaux sylvicoles

Itinéraires technique de travaux sylvicoles		UG	Surface à travailler (ha)	Descriptif	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
5HET1	Amélioration hêtre - peuplement mélangé	Parcelles en jeunesse et reconstitution	113,30	Nettoyements orientés au profit des feuillus précieux/minoritaires (élagage artificiel si nécessaire)	1695	192 000
4HET1	travaux d'irrégulier	Groupe irrégulier	161,83		300	48 500
Hors ITTS*	Régénération du secteur de la Croix des Carmes.	26r	1,85	Ouverture et entretien de cloisonnement, valorisation des feuillus. Lutte contre la clématite	1100	2 100
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						137 647
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						12 130

*S'agissant d'une UG située derrière la croix des carmes, le choix d'une régénération par valorisation du recru feuillu naturel déjà en place a été privilégiée pour des questions paysagères

2.6.3 Fonction écologique

2.6.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles. Ce réseau devra intégrer la contrainte des tranchées, nombreuses et bien marquées sur le terrain.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...). Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà déperissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, la gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- bonne adaptation des essences aux stations et mélange des essences ;

- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage.

Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface (ha)
Autres surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme	16,31
Total	16,31

2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Les espèces remarquables de la forêt (chiroptères et Sonneur à ventre jaune ne nécessitent pas d'investissements particuliers).

Chiroptères :

➤ Sapes :

Les gîtes vulnérables identifiés seront protégés : localisation sur le terrain et matérialisation des arbres situés à proximité à la peinture chamois (couleur des arbres protégés pour leur valeur biologique).

Les arbres situés dans un rayon de 10 m autour de la sortie de la sape seront ainsi protégés.

Les cloisonnements traversant ces zones seront dans la mesure du possible détournés au delà de ce périmètre.

➤ Ouvrages maçonnés de type abri et blockhaus :

Leur aménagement sera envisagé s'il existe des financements.

2.6.4 Fonctions sociales

2.6.4.1 Accueil et paysage

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Code - priorité	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)				
1	Installation de sentiers.*	Croix des carmes, Zones de tranchées, Père Hilarion	A définir	N.C.
2	Amélioration de l'infrastructure d'accueil*	Tranchée de la croix des carmes	A définir	N.C.
3	Aménagement de sape*	Faisabilité et localisation à définir	A définir	N.C.
Coût total ACCUEIL et PAYSAGE (€)				0.00
Coût moyen annuel ACCUEIL et PAYSAGE (€/an)				0.00

***Des études sont en cours pour chiffrer ces travaux (investissement et entretien) qui devraient être pris en charge à 100 % par des subventions.**

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision...

On veillera essentiellement au soin des exploitations (respect des périodes prescrites et des autres clauses techniques), qui constituent l'essentiel des risques de dégradation du paysage forestier dans le cadre du présent programme d'action.

Les cloisonnements d'exploitation au sein des peuplements issus du taillis sous futaie présentent un impact visuel généralement très peu perceptible, malgré tout la mise en place de cloisonnement fera l'objet de précautions particulières : ils seront orientés de manière à ne pas être visibles depuis les accès les plus fréquentés.

2.6.4.2 Ressource en eau potable

La forêt constitue un réservoir d'eau potable important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité (cf. loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772)).

La forêt est concernée par des captages de sources, des périmètres de protection rapprochés et éloignés d'eau potable. Les prescriptions des DUP, actuellement peu contraignantes sont susceptibles d'évoluer dans le temps et doivent toujours être respectées.

2.6.4.3 Chasse – Pêche

• Etat des lieux

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Le lot est loué à une société de chasse (Société de chasse du Bois le Prêtre) pour un montant (2010/2011) de 8500 €/an soit 25,29 €/ha/an

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SGDC) a été approuvé par le Préfet en date du 12/07/2007.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition on peut dire que l'équilibre est atteint.

• Principales caractéristiques des activités de chasse.

Saisons	Pré / réal	CHI	CHIJ
2005/2006	Prévu	13	6
	Réalisé	13	6
	Taux	100%	100%
2006/2007	Prévu	18	9
	Réalisé	17	8
	Taux	94%	89%
2007/2008	Prévu	18	9
	Réalisé	17	6
	Taux	94%	67%
2008/2009	Prévu	16	8
	Réalisé	14	7
	Taux	88%	88%
2009/2010	Prévu	16	8
	Réalisé	14	7
	Taux	88%	88%
2010/2011	Prévu	16	8
	Réalisé	13	8
	Taux	81%	100%
Total	Prévu	97	48
	Réalisé	88	42
	Taux	91%	88%

• Programme d'actions Chasse - Pêche

- mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- non-reboisement des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations et des petites trouées de moins de 1 ou 2 ha dans les peuplements en amélioration.
- élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- fauchage tardive des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune).
- gestion dynamique des ripisylves.
- recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune).
- interventions précoces de type détournement en faveur des fruitiers avant la sortie de phase de compression du reste du peuplement.
- sylviculture de détournement adaptée aux essences concernées.
- introduction d'essences fruitières autochtones dans les plantations au titre de la biodiversité.
- implantation et l'entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.
- gestion adaptée des zones non productives en valorisant et recépant le recru naturel.

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt.

2.6.4.5 Richesses culturelles

• Etat des lieux

Les données archéologiques sont fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie). Elles sont complétées par la connaissance locale des gestionnaires.

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Site Gallo Romain	Pas d'éléments	4	Pas d'éléments
Vestiges 1914 1918	Tranchées, sapes, blockhaus...	Ensemble de la forêt	Débardage maîtrisé, pas de nivellement.

• Programme d'actions Richesses culturelles

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc. ...) dans les environs de sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Une attention toute particulière sera observée lors des travaux d'exploitation notamment dans les parcelles où de nombreux vestiges archéologiques ont été répertoriés. Tout passage d'engins lourds est interdit sur ces zones, les arbres abattus seront câblés hors des secteurs à risques.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

2.6.5 Prévention des risques naturels

Sans objet

2.6.6 Menaces pesant sur la forêt

2.6.6.1 Incendies de forêts

• **Dispositions réglementaires :**

L'arrêté préfectoral du 11 mai 1977 réglemente pour tous l'allumage de feux en forêt et à moins de 200 m de leurs limites durant les période du 15 février au 30 avril et du 15 juin au 30 septembre.

Toutefois, au vu de l'importante quantité de munitions non explosées sur la forêt de Bois le Prêtre, une vigilance particulière doit impérativement accompagner tout allumage de feu.

• **Etat des lieux :**

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.6.6.2 Crises sanitaires

Sans objet

2.6.6.3 Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- 9,22 ha sont très sensibles au tassement
- 320,89 ha sont moyennement sensibles au tassement
- 5,88 ha sont peu sensibles au tassement

La carte des stations rend compte de la sensibilité au tassement du sol.

2.6.7 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L11 du code forestier

2.6.7.1 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Réglementation concernée	Conséquences de la réglementation	Dispositions du L 11*	Demande particulière des services de l'état lors de la concertation
Sites classés	Tous les travaux sont normalement soumis à autorisation.	Si l'aménagement est rédigé en concertation avec la commission des sites ou avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'ensemble des travaux qui y sont prévus sont autorisés. (Page 96 DRA de Lorraine)	Les services de l'Etat (DREAL) souhaitent que les forêts du site soient traitées en futaie irrégulière.

* Le L11 prévoit un régime particulier d'instruction des régimes d'autorisation les plus lourds en application des DRA/SRA.

Commentaires : La prise en compte des demandes des services de l'Etat dans l'aménagement forestier permet de solliciter l'application de l'article L11 - alinéa 2 du Code Forestier.

TITRE 3 – BILAN – INDICATEURS DE SUIVI

3.1 Bilan

3.1.1 Volumes de bois à récolter

La forêt ayant été fortement touchée par la tempête de 1999, les récoltes baissent de 50% malgré une optimisation du prélèvement et des passages en coupe

3.1.2 Estimation de la recette bois

Les recettes sont fortement liées aux cours du hêtre. Cette essence représente la moitié de la recette annuelle malgré des cours bas.

3.1.3 Dépense

Les dépenses ont été divisées par 2 par rapport à la période précédente. Les travaux sylvicoles sont moins importants (- 50%) En revanche l'amélioration de la desserte reste un poste important et indispensable.

3.1.4 Bilan

Malgré une réduction des recettes, une optimisation des prélèvements, une maîtrise des dépenses, le bilan est supérieur à celui de la période passée.

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

Tableau de bord des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'aménagement

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : NDS-09-T-306 du 25/11/09)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	1,85	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	1,85	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement (réf : note de service NDS-08-G-1499 du 25/96/08)	Surface terrière moyenne des peuplements	19	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	15	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	40	Début et fin de l'aménagement
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²).	1814	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m ³).	20900	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par

Nom, fonction
HEURTEUR Laurent

A Nancy, le 16/12/2011

Signature

Responsable
environnement

en collaboration avec :

M Moinel
M Bluem Patrice
M Geiger Julien
M Champion Gwenael

Responsable de l'UT
Agent patrimonial intérimaire
Agent patrimonial stagiaire sur le poste
Spécialiste SIG

date

nom, fonction

signature

Vérifié le :

par :

Proposé le :

Par :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

TRAVAUX EN SITE CLASSE

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 341-10 ;

Vu les articles L. 122-7 et 122-8 du code forestier ;

Vu le décret du 27 octobre 2008 portant classement parmi les sites du département de la Meurthe-et-Moselle, du site de Bois-le-Prêtre ;

Vu la demande d'approbation valant autorisation spéciale de travaux déposée par l'office national des forêts (ONF) concernant l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Bois-le-Prêtre (336 ha) pour la période 2012-2031 ;

Cette forêt s'étend principalement sur la commune de MONTAUVILLE. Constituée notamment de hêtres, elle sera traitée en futaie irrégulière pour les peuplements les plus anciens, et en régénération naturelle ou en amélioration pour les peuplements plus récents ou constitués de futaies résineuses.

Afin d'éviter toute intervention irréversible, les secteurs les plus caractéristiques du champ de bataille sont classés hors sylviculture.

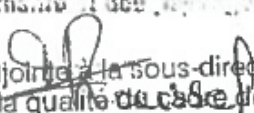
Vu les avis formulés par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Meurthe-et-Moselle en sa séance du 11 mars 2014, par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et par l'architecte des bâtiments de France ;

Considérant que le projet d'aménagement prévoit une gestion globale adaptée au site et en respecte les caractéristiques ;

Autorise

la réalisation de cet aménagement prévu par l'ONF, sous réserve de la mise en œuvre des prescriptions suivantes :

- l'impact des cloisonnements sera minimisé et les lisières seront maintenues le long des axes empruntés et dans les champs de vision ;
- les dessertes forestières seront étudiées pour impacter au minimum les vestiges éventuels. Elles devront faire l'objet d'une décision d'autorisation spéciale.

Par 
 L'adjoint à la sous-directrice
 de la qualité du cadre de vie

Le - 9 FEV. 2015

Cette décision s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur. En particulier, toute découverte fortuite sera signalée au service régional de l'archéologie.

Dominique ROUSSEL